

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 302

présenté par
M. Laqhila et Mme El Hairy

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conditionner la sanction administrative du conseil à la condamnation définitive du contribuable.